

Saliès – conseil municipal du 19 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 9

Votants 9

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le dix neuf septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 septembre 2024, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT et Thierry VAREILLES.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Raymond CHAPPERT, Valérie JACQUET et Bernard TOMINET.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (2024) :
TARIFS

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2 ans, la commune de Saliès a instauré une tarification sociale dans la cantine scolaire. En 2023, 3 005 repas à 1 euro ont été servis, soit environ 27% des repas commandés et la commune a bénéficié de 5 526 euros.

Par délibération du dernier conseil municipal tenu le 20 juin 2024, les tarifs des repas, appliqués selon les quotients familiaux des familles étaient les suivants

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,52 €
Familles extérieures à la commune	QF < 1000 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1000 €	4,05 €

Afin de respecter le dispositif d'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires « cantine à 1 euro », lié à la loi « EGAlim », le service scolaire doit proposer **au moins trois tranches de tarification**, soit, trois tarifs distincts en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1€ pour les familles dont le QF est de 1000€ maximum, et un supérieur à 1€.

Une délibération du conseil municipal fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une modification des tarifs actuels suite au renouvellement d'engagement au « Pacte des solidarités » afin d'atteindre les objectifs de la loi « EGAlim ». L'aide versée par l'Etat passera alors à 4€ par repas.

Saliès – conseil municipal du 19 septembre 2024

Monsieur le Maire propose d'appliquer une modification du prix des repas pour les familles dont les QF est inférieur ou égal à 700€, passant de 1€ à 0.90€.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification de ces tarifs respectant au moins les trois tranches de tarifications.

NOUVELLE TARIFICATION 2024

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	0.90 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,68 €
Familles extérieures à la commune	QF < 1000 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1000 €	4,23 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer une modification du prix des repas pour les familles dont les QF est inférieur ou égal à 700€, passant de 1€ à 0.90€.

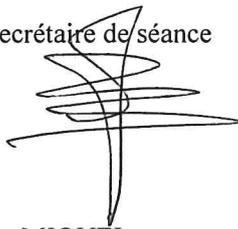
PRECISE que le prix du repas sera facturé au tarif le plus élevé jusqu'à production par les familles de l'attestation du quotient familial par la CAF et ce, sans effet rétroactif ;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront appliquées au 1^{er} septembre 2024.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 19 septembre 2024

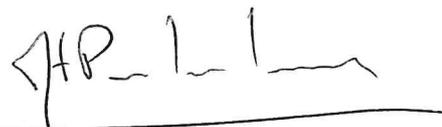
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le